



## DEMANDE D'USAGES CONDITIONNELS

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande d'usages conditionnels relativement à l'usage « salon de coiffure » de la catégorie C.1(1) au rez-de-chaussée du bâtiment portant le numéro civique 7176, rue Saint-Denis.

La demande vise l'autorisation de l'usage conditionnel « salon de coiffure » dans un local conçu et utilisé à des fins commerciales dans un secteur où seuls les usages habitation sont autorisés.

En vertu de l'article 27 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001), des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, celles-ci pouvant porter notamment sur l'affichage sur le bâtiment (enseignes).

Toute demande d'information peut être acheminée au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage, aux heures habituelles de bureau.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 3 septembre 2019, à 18 h 30 à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage, à Montréal.**

Fait à Montréal, le 16 août 2019

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

[Publication : Site internet de l'arrondissement et Bureau d'accès Montréal de l'arrondissement](#)